

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

Table des matières

	Pages
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7 - 8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 20
Annexes	21 - 22

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de **PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers. Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

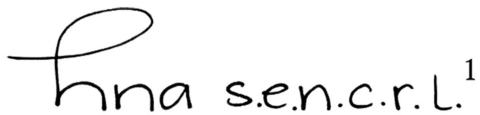
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

 hna s.e.n.c.r.l.¹

Montréal
Le 24 mai 2024

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A130258

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANÇÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024	2023
PRODUITS		
Ministère de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)		
- programmes	4 841 106 \$	4 326 879 \$
MEIE - fonctionnement	792 000	792 000
MEIE - Projet Carrefour de fabrication additive	16 306	-
Agence de développement économique du Canada (DEC) - Projet Carrefour de fabrication additive	12 036	-
Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec (CRIBIQ) et Innovation en Énergie Électrique (INNOVÉÉ) - Programme INNOV-R	1 048 160	1 300 834
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) - Programme MCS	749 539	11 473
Mandats hydrogène vert	253 756	-
	7 712 903	6 431 186
Cotisations des membres	135 372	148 515
Honoraires de gestion - privés	360 296	265 401
Honoraires de gestion - publics	180 485	141 613
Soutien financier	52 000	42 000
Services	4 500	8 456
Commandite	10 010	5 000
Placements (note 14)	253 449	(16 494)
	996 112	594 491
	8 709 015	7 025 677
CHARGES		
Contributions aux industries et universités - Programmes MEIE	4 762 764	4 298 508
Contributions - Programme INNOV-R	1 048 160	1 300 834
Projet Carrefour de fabrication additive (annexe A)	60 929	115 760
Programme MCS (annexe B)	762 750	11 473
Frais de fonctionnement (annexe C)	1 295 050	1 057 995
Animation en infrastructures de recherche et développement du Québec	27 744	28 372
Projets structurants - Fonds 750	64 181	-
Mandats hydrogène vert (annexe D)	235 204	-
Frais de gestion des RSRI fiduciaires	15 320	-
	8 272 102	6 812 942
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	436 913 \$	212 735 \$

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté	Affectation d'origine interne (note 3)	2024 Total	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT	14 701 \$	584 471 \$	750 000 \$	1 349 172 \$	1 136 437 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(8 564)	509 658	(64 181)	436 913	212 735
Affectations d'origine interne (note 3)	1 831	(251 831)	250 000	-	-
SOLDE À LA FIN	7 968 \$	842 298 \$	935 819 \$	1 786 085 \$	1 349 172 \$

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

BILAN

AU 31 MARS 2024

	2024	2023
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie	1 182 877 \$	654 575 \$
Comptes surintérêts, taux de 4,55 %	6 599 981	1 059 618
Débiteurs	173 272	76 687
Subventions à recevoir (note 4)	11 602 971	10 696 668
Placements réalisables à court terme (note 5)	300 000	203 772
Frais payés d'avance	28 891	34 757
	19 887 992	12 726 077
SUBVENTIONS À RECEVOIR (note 4)	2 321 790	3 519 146
PLACEMENTS (note 5)	3 487 567	3 360 296
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	7 968	14 701
	25 705 317 \$	19 620 220 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

BILAN

AU 31 MARS 2024

	2024	2023
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	1 336 089 \$	799 429 \$
Produits reportés - cotisations des membres	115 328	97 815
Apports reportés à court terme (note 9)	10 824 717	8 248 417
	12 276 134	9 145 661
APPORTS REPORTÉS (note 9)	11 643 098	9 125 387
	23 919 232	18 271 048
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 968	14 701
NON AFFECTÉ	842 298	584 471
AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE	935 819	750 000
	1 786 085	1 349 172
	25 705 317 \$	19 620 220 \$

Engagements contractuels (note 10)

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	436 913 \$	212 735 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	8 564	5 368
Produits de placements réinvestis	(274 350)	(157 025)
Variation de la juste valeur des fonds communs de placement	(25 370)	(169 700)
	145 757	(108 622)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 11)	5 848 518	(353 255)
	5 994 275	(461 877)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(2 715 088)	(2 413 050)
Produit de cession de placements	2 791 309	2 784 277
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 831)	(9 001)
	74 390	362 226
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	6 068 665	(99 651)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 714 193	1 813 844
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 11)	7 782 858 \$	1 714 193 \$

PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

1. Statuts et nature des activités

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Les activités de l'organisme ont pour but de valoriser et de développer en concertation les matériaux avancés dans le but d'accroître les retombées économiques et sociales et l'avantage concurrentiel de l'industrie au Québec et au Canada. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre des produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Les produits de services et les produits d'inscription colloques sont constatés à titre de produits conformément à l'entente entre les parties, lorsque les services sont rendus ou que l'événement a lieu, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Les cotisations des membres sont comptabilisées conformément à l'entente entre les parties, lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. De plus, les cotisations des membres sont reportées et constatées linéairement sur la durée de la cotisation.

L'organisme constate ses produits d'honoraires de gestion selon les modalités prévues dans les ententes conclues avec les partenaires de recherche, lorsque la prestation des services est achevée, que les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les produits de dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par la société émettrice des actions.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à leur juste valeur et à l'exception des titres négociables que l'organisme a choisi d'évaluer à la juste valeur.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur et à l'exception des titres négociables que l'organisme a choisi d'évaluer à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie, des comptes surintérêts, des débiteurs, des subventions à recevoir et des certificats de placement garanti compris dans les placements.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des fonds communs de placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires résultant de l'excédent des chèques en circulation sur les soldes bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition et qui ne sont pas affectés à des garanties.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Équipement informatique	30 %
Mobilier de bureau	20 %

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

Contributions aux industries - universités

Les contributions aux industries - universités représentent les montants versés par l'organisme à des partenaires de recherche qui réaliseront les travaux de recherche approuvés. Ces contributions sont comptabilisées lorsque les montants déterminés lors de l'acceptation du projet sont versés en fonction de l'atteinte des critères inscrits aux contrats des projets de recherche subventionnés.

3. Affectation d'origine interne

Au cours des exercices précédents, en prévision de la période triennale 2022-2024, le conseil d'administration de l'organisme a affecté une somme totale de 750 000 \$ pour d'éventuels projets structurants susceptibles de générer ou d'appuyer d'autres projets et ainsi rassembler des acteurs d'horizons différents autour d'un objectif commun qui contribuera à soutenir l'écosystème des matériaux avancés. Ces projets et les budgets afférents, précédemment soumis au conseil d'administration pour approbation, pourront s'inscrire dans le contexte des stratégies et plans gouvernementaux effectifs. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable au conseil d'administration.

Un montant de 64 181 \$ a été transféré de l'actif net non affecté à l'actif net d'origine interne pour soutenir l'écosystème des matériaux avancés.

De plus, le conseil d'administration a décidé d'affecter une partie de son actif net dans un fonds de prévoyance qui permettra à l'organisme de faire face à ses engagements dans l'éventualité d'imprévu. Il a été résolu d'affecter un montant de 250 000 \$ au fonds de prévoyance au cours de l'exercice. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectation interne à d'autres fins, sans le consentement préalable du conseil d'administration.

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

3. Affectation d'origine interne (suite)

Finale­ment, 1 831 \$ (9 001 \$ en 2023) ont été trans­férés de l'actif net non affecté à l'actif net investi en immobilisations corporelles afin de financer les sorties de fonds relatives aux acquisitions d'immobilisations corporelles.

	Fonds de prévoyance	Projets Structurants	2024	2023
Solde au début	- \$	750 000 \$	750 000 \$	750 000 \$
Insuffisance des produits sur les charges	-	(64 181)	(64 181)	-
Affectation de l'exercice	250 000	-	250 000	-
Solde à la fin	250 000 \$	685 819 \$	935 819 \$	750 000 \$

4. Subventions à recevoir

	2024	2023
MEIE - programmes et fonctionnement	9 427 690 \$	9 609 551 \$
MEIE et DEC - Projet Carrefour de fabrication additive	58 908	87 250
MRNF - Programme MCS	2 850 000	2 850 000
CRIBIQ - Programme INNOV-R	1 436 898	1 274 882
INNOVÉÉ - Programme INNOV-R	113 769	394 131
MEIE- Projet Feuille de route	24 996	-
DEC - Projet Feuille de route	12 500	-
	13 924 761	14 215 814
Portion à court terme	11 602 971	10 696 668
	2 321 790 \$	3 519 146 \$

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

5. Placements

	2024	2023
Certificats de placement garanti		
Taux de 4,98 %, échéant en mai 2024, au coût	300 000 \$	203 772 \$
Fonds communs de placements, à la juste valeur	3 487 567	3 360 296
	3 787 567	3 564 068
Portion à court terme	300 000	203 772
	3 487 567 \$	3 360 296 \$

6. Immobilisations corporelles

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	34 046 \$	29 945 \$	4 101 \$	8 091 \$
Mobilier de bureau	24 431	20 564	3 867	6 610
	58 477 \$	50 509 \$	7 968 \$	14 701 \$

7. Marge de crédit

L'organisme dispose de financement sur des cartes de crédit pour un montant autorisé de 10 000 \$ au taux de 20,99 %.

8. Créditeurs

	2024	2023
Fournisseurs et frais courus	1 267 482 \$	612 548 \$
Salaires et vacances à payer	66 731	61 175
Sommes à remettre à l'État	1 876	25 151
Subventions à payer - MEIE	-	100 555
	1 336 089 \$	799 429 \$

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

9. Apports reportés

Les apports reportés représentent des subventions servant à couvrir les frais de fonctionnement et les frais de programmes qui seront encourus au cours des exercices subséquents. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice ainsi que la ventilation des apports reportés sont les suivantes :

	2024	2023
Solde au début	17 373 804 \$	11 304 810 \$
Apports octroyés au cours de l'exercice	12 553 155	12 500 180
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(7 459 144)	(6 431 186)
	22 467 815	17 373 804
Portion à court terme	(10 824 717)	(8 248 417)
	11 643 098 \$	9 125 387 \$
	2024	2023
Portion disponible - assignée à l'organisme		
MEIE - programmes - appui aux infrastructures de recherche	-	22 356 \$
MEIE - programmes - concours de recherche collaborative	409 682	293 615
MEIE - fonctionnement pour les exercices subséquents, jusqu'au 31 décembre 2024	712 417	1 504 417
	1 122 099	1 820 388
Portion engagée - contributions assignées		
MEIE - programmes - appuis aux projets de recherche de développement - contributions aux industries et aux universités	14 120 597	10 289 598
CRIBIQ et INNOVÉÉ - Programme INNOV-R	1 964 700	2 188 041
MRNF - Programme MCS ^(a)	5 201 511	2 988 527
MEIE et DEC - Projet Carrefour de fabrication additive	58 908	87 250
	21 345 716	15 553 416
	22 467 815 \$	17 373 804 \$

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

9. Apports reportés (suite)

- a) En date du 31 mars 2024, l'organisme a reçu et investi un montant de 2 351 511 \$ dans un compte de surintérêts. Conformément aux dispositions à la convention de subvention et ce, jusqu'au moment où le montant sera utilisé, les produits générés par ce compte devront être utilisés uniquement aux fins prévues à l'entente.

10. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'organisme en vertu d'un bail totalisent 76 342 \$ et sont exigibles au cours du prochain exercice.

11. Flux de trésorerie

Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2024	2023
Débiteurs	(96 585) \$	(35 927) \$
Subventions à recevoir	291 053	(6 879 152)
Frais payés d'avance	5 866	(92)
Créditeurs	536 660	484 147
Produits reportés - cotisations des membres	17 513	8 775
Apports reportés	5 094 011	6 068 994
	5 848 518 \$	(353 255) \$

Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

	2024	2023
Trésorerie	1 182 877 \$	654 575 \$
Comptes surintérêts, taux de 4,55 %	6 599 981	1 059 618
	7 782 858 \$	1 714 193 \$

12. Dépendance économique

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu 77 % (80 % en 2023) de ses produits de subventions liés aux programmes et au fonctionnement de la part du MEIE.

13. Instruments financiers - risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs et aux subventions à recevoir.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créiteurs.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison de ses placements dont la valeur fluctue en fonction du prix de marché.

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

14. Informations sur les résultats

	2024	2023
Éléments inclus dans les produits - placements		
Produits d'intérêts	13 192 \$	5 667 \$
Produits de dividendes et distributions	273 729	155 131
Frais de gestion	(8 102)	(7 592)
Variation de la juste valeur des placements	(25 370)	(169 700)
	253 449 \$	(16 494) \$

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

ANNEXES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024	2023
ANNEXE A - PROJET CARREFOUR DE FABRICATION ADDITIVE		
Consultants	45 513 \$	49 519 \$
Télécommunications	6 531	29 262
Site Web	5 039	29 000
Soutien financier	3 000	-
Réunions et congrès	846	-
Salaires et traitements	-	7 979
	60 929 \$	115 760 \$

ANNEXE B - PROGRAMME MCS

Contributions	749 539 \$	- \$
Réunion et congrès	9 652	3 492
Frais de déplacement	2 160	1 291
Honoraires professionnels	1 219	-
Assurances	180	-
Frais d'évaluation des projets	-	6 690
	762 750 \$	11 473 \$

ANNEXE C - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Salaires et charges sociales	825 204 \$	717 489 \$
Consultants	127 788	27 150
Frais d'évaluation des projets	87 597	44 447
Loyer	81 983	73 028
Frais de déplacement	35 131	18 974
Télécommunications	33 695	41 559
Honoraires professionnels	27 880	32 495
Assurances	15 965	8 933
Réunion et congrès	11 011	47 406
Télécommunications	11 586	21 353
Frais de bureau	9 838	8 834
Site Web	9 532	727
Amortissement des immobilisations corporelles	8 564	5 368
Conseil d'administration et comité	4 904	4 806
Intérêts et frais bancaires	2 704	2 868
Frais informatiques	1 334	2 238
Taxes et permis	334	320
	1 295 050 \$	1 057 995 \$

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

ANNEXES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024	2023
ANNEXE D - MANDATS HYDROGÈNE VERT		
Consultants	233 825 \$	- \$
Réunion et congrès	750	-
Frais de déplacement	629	-
	235 204 \$	- \$